

DECISION DU PRESIDENT.CA 076-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;

Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Présidence (Service Juridique)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion au réseau JuriSup 2020.

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman Date : 18/06/2020 Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents -1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 18 juin 2020



Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :	Nom de la composante, du service commun ou de la direction :
Date de validation par la DAF :	Nom de la structure :

Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA	
Cotisation Jurisup 2020	300€	900103	Facture jointe à la demande		
·			•		

Itesoft.Freemind for Invoices - EDI Document

UNIVERSITE DE BORDEAUX

13001835100010

FACTURE n° 2020-3033

UNIVERSITE D'ANGERS 19490970100303

FR

Montant HT: 300 Montant TTC: 300 Montant à payer : 300

N° Commande: 4500179329 Document date: 21.04.2020

Devise : EUR

Code service : FACTURES_P**Uាងដែលថ្ងៃ Es**ception : 10.06.2020 Cadre de facturation : A1 Id facture CPP : 113655464

UNIVERSITE DE BORDEAUX 35 place Pey Berland 33000 BORDEAUX

universi+e BORDEAUX

SIRET: 13001835100010 Code APE : 8542Z TVA intracommunautaire : FR23130018351

REGLEMENT

Chèque:

A l'ordre de M. L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX, Reporter la référence de la facture au dos du chèque, et à envoyer à : UNIVERSITE DE BORDEAUX - DIRECTION DES SERVICES COMPTABLES

146, rue Léo Saignat - Case 153 - CS 61292 33076 BORDEAUX

AU COMPTE DU TRESOR PUBLIC AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

IBAN: FR76 1007 1330 0000 0010 0124 128

BIC: TRPUFRP1

FACTURE No 2020-3033

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER **40, RUE DE RENNES BP 73532** 49035 ANGERS CEDEX 1

SIRET: 19490970100303

Réf. à rappeler pour paiement : FACTURE No 2020-3033

Jurisup - Appel à cotisation 2020 (tarif groupes 2 et 3)

Prestations	Référence	Qté	Prix U. HT	TVA	Montant HT
Jurisup - Appel à cotisation 2020 (tarif groupes 2 et 3)	V/ref commande : 4500179329	1.00	300.000		300.000

TOTAL HT	300.00 EUR
TVA	0.00 EUR
TOTAL A PAYER	300.00 EUR

A régler dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Structure Prestataire

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Domaine du Haut-Carré Bâtiment C4 43 rue Pierre Noailles 33405 TALENCE

Informations internes Signature et cachet de l'ordonnateur Devis associé: Operation: Pour valoir titre exécutoire conformément aux Titre: dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion Ligne budgétaire : UNIV BDX / 101 SG / 1052 JURISUP budgétaire et comptable Référence : 2020-101 SG-1052 JURISUP-18 13001835100010 Prestataire - SIRET :



UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D ANGERS 40 RUE DE RENNES 49035 ANGERS

N° TVA IC : FR0X194909701 N° Siret / Siren : 19490970100303

Code service :

Bon de commande / Ordre de service

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)

o° 4500179329

Date d'émission: 04.07.2019

Page 1/1

Société UNIVERSITE DE BORDEAUX

SIEGE

35 PL PEY BERLAND 33000 BORDEAUX

Tél:

Fax:

Réf : 10276

Facturation*

UNIVERSITE D'ANGERS SERVICE FACTURIER 40 Rue de Rennes BP 73532 49035 Angers cedex

Tél:

Fax:

clement,badier@univ-angers,fr

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS 40 rue de Rennes 49035 Angers

Tél:

Fax:

Emetteur

E-mail:

Contact : Badier Clément

Téi:

Fax:

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 13001835100010

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	ADHESION JURI'SUP 2019	04.07.2019	1	300,00	300,00	00,0	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021	•					
00020	ADHESION JURI'SUP 2020	01.01.2020	1	300,00	300,00	0,00	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021						
00030	ADHESION JURI'SUP 2021	01,01,2021	1	300,00	300,00	0,00	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021						

Montant HT Montant TVA 900,00

Montant TTC

0,00

EUR EUR EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A900103	900103	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

<u>Visas</u>

et par

gation

La Directrice des la faire financière Annabelle SAINTOBERT

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

^{*} La facture doit être envoyée à cette adresse et l'bellée à l'adresse du service figurant en en-tête du document.